



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Digne-les-Bains, le 15/01/2010

LA PREFECTURE COMMUNIQUE

### Suspension temporaire de l'exercice de la chasse

L'exercice de la chasse est suspendu à compter du vendredi **15 janvier 2010** pour une période de dix jours, soit jusqu'au dimanche **24 janvier inclus**.

Cette suspension, éventuellement reconduite en fonction des conditions climatiques, concerne **la totalité des oiseaux de passage ainsi que le gibier d'eau**.